



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Composition de la commission permanente du Conseil Général et constitution des commissions - Représentation du Conseil Général dans divers organismes

Rapport n° CG/2012/71

Service Chef de file :

Direction des services de l'assemblée

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Ce rapport propose de compléter la composition de la commission permanente et de certaines commissions du Conseil Général, suite à la démission de M. HECKEL. Il vise également à procéder à la désignation de représentants du Département dans divers organismes.

Suite à la démission le 13 juillet dernier de M. HECKEL et de sa suppléante, et dans la perspective de l'élection du nouveau conseiller général du Canton de Sarre-Union, il nous appartient de compléter la composition de la commission permanente.

Conformément à la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011, **tous** les membres de l'assemblée font partie de la commission permanente.

C'est pourquoi, je vous propose de nommer membre de la commission permanente le nouveau conseiller général du Canton de Sarre-Union.

*

Il convient par ailleurs de modifier la composition de certaines commissions thématiques du Conseil Général, selon la liste figurant en **annexe 1**, et de compléter en ce sens la délibération n° CG/2011/2 du 31 mars 2011 relative à la constitution des commissions.

*

Enfin, je vous propose de procéder à la désignation de membres de l'assemblée délibérante, en qualité de représentants du Département dans les organismes figurant aux tableaux joints en **annexe 2**, au titre du remplacement de M. HECKEL, et en **annexe 3**, dans le cadre de diverses autres propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

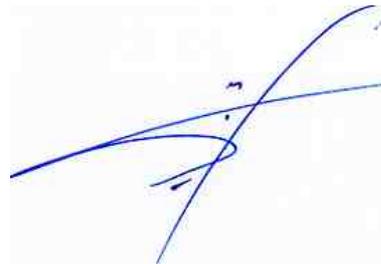
- décide de nommer membre de la commission permanente, le nouveau conseiller général du Canton de Sarre-Union

- procède à la désignation de conseillers généraux pour siéger dans certaines commissions thématiques, et à l'annulation de certaines désignations, conformément à la liste jointe en annexe 1

- procède sans vote au scrutin secret à la désignation des représentants du Département dans les organismes figurant aux tableaux joints en annexes 2 et 3.

Strasbourg, le 02/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL